



ARRÊTÉ D'ANNULATION RENDU EXÉCUTOIRE LE : N° AN 2022-010
AN07620220322594

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine-Maritime,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 12, 13, 14, 23 et 41

Vu les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégorie A,B,C transmises par les collectivités et les établissements de la Seine-Maritime, énumérés à l'article 2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, au Centre de gestion dans le ressort duquel ils se trouvent,

ARRÊTE

Article 1 :

Les déclarations de création et de vacances d'emploi de catégorie A,B et C sont arrêtées conformément au document ci-annexé qui comporte 10 déclarations annulées

Article 2 :

Le Président du Centre de Gestion certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Le Directeur du Centre de Gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation est transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Maritime et publiée auprès de chacune des collectivités du département.

La description des postes à pourvoir est consultable sur le site <http://www.emploi-territorial.fr> rubrique «Publicité des arrêtés»

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600027-20220324-AN-2022-010-BDE-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/03/2022

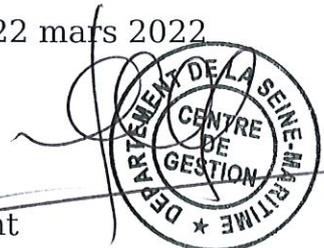
Affichage : 24/03/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



Fait à Isneauville le 22 mars 2022

Monsieur le Président
Jean-Claude WEISS



N° de déclaration	Grade	Intitulé du poste	Motif d'annulation	Temps de travail	Collectivité	Poste à pourvoir le	N° du précédent arrêté
V076201000145737001	Ingénieur Ingénieur principal	Une directrice/ Un directeur des services techniques	Le grade ne convient pas	35h00	SAINTE ETIENNE DU ROUVRAY 76806 Saint etienne du rouvray	01/01/2021	07620201027439
V076210200235374001	Educateur de jeunes enfants	Educateur de jeunes enfants (h/f)	Erreur matérielle (doublet)	28h00	COMMUNAUTE DE COMMUNES TERROIR DE CAUX 76730 BACQUEVILLE EN CAUX	01/05/2021	07620210303156
V076210900394095001	Rédacteur Rédacteur principal de 1ère classe Rédacteur principal de 2ème classe	Instructeur(trice) du droit des sols / chargé(e) du foncier	Absence de candidature adaptée	35h00	OISSEL 76350 Oissel sur Seine	01/11/2021	07620210906629
V076211000434771001	Infirmier en soins généraux	INFIRMIER(E) A DOMICILE	Renonciation définitive	17h30	CCAS MONT SAINT AIGNAN 76130 MONT SAINT AIGNAN	16/02/2022	07620211025291
V076211000434837001	Infirmier en soins généraux	INFIRMIER(E) A DOMICILE	Renonciation définitive	35h00	CCAS MONT SAINT AIGNAN 76130 MONT SAINT AIGNAN	16/02/2022	07620211108481
V076211000439871001	Infirmier en soins généraux Infirmier en soins généraux hors classe	INFIRMIER(E) A DOMICILE	Renonciation définitive	35h00	CCAS MONT SAINT AIGNAN 76130 MONT SAINT AIGNAN	01/12/2021	07620211102407
V076211200472323001	Assistant d'enseignement artistique Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	enseignant(e) de violoncelle	Annulation du recrutement	11h00	OISSEL 76350 Oissel sur Seine	14/02/2022	07620211206915
V076211200475210001	Adjoint d'animation	Animateur enfance - jeunesse (h/f)	Annulation du recrutement	15h15	GODERVILLE 76110 Goderville	03/01/2022	07620211206915
V076211200481051001	Animateur	Agent de bibliothèque	Le grade ne convient pas	35h00	OISSEL 76350 Oissel sur Seine	01/01/2022	07620211214037
V076220200537996001	Technicien Technicien principal de 2ème classe	Responsable de la cellule bâtiment / Manifestations - Adjoint au Directeur de pôle	Annulation du recrutement	35h00	LILLEBONNE 76170 LILLEBONNE	01/04/2022	07620220208908



ARRÊTÉ D'ANNULATION RENDU EXÉCUTOIRE LE : N° AN 2022-010
AN07620220322594

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine-Maritime,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 12, 13, 14, 23 et 41

Vu les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégorie A,B,C transmises par les collectivités et les établissements de la Seine-Maritime, énumérés à l'article 2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, au Centre de gestion dans le ressort duquel ils se trouvent,

ARRÊTE

Article 1 :

Les déclarations de création et de vacances d'emploi de catégorie A,B et C sont arrêtées conformément au document ci-annexé qui comporte 10 déclarations annulées

Article 2 :

Le Président du Centre de Gestion certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Le Directeur du Centre de Gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation est transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Maritime et publiée auprès de chacune des collectivités du département.

La description des postes à pourvoir est consultable sur le site <http://www.emploi-territorial.fr> rubrique «Publicité des arrêtés»

Fait à Isneauville le 22 mars 2022

Monsieur le Président
Jean-Claude WEISS

N° de déclaration	Grade	Intitulé du poste	Motif d'annulation	Temps de travail	Collectivité	Poste à pourvoir le	N° du précédent arrêté
V076201000145737001	Ingenieur Ingenieur principal	Une directrice/ Un directeur des services techniques	Le grade ne convient pas	35h00	SAINT ETIENNE DU ROUVRAY 76806 Saint etienne du rouvray	01/01/ 2021	07620201027439
V076210200235374001	Educateur de jeunes enfants	Educateur de jeunes enfants (h/f)	Erreur matérielle (doubion)	28h00	COMMUNAUTE DE COMMUNES TERROIR DE CAUX 76730 BACQUEVILLE EN CAUX	01/05/ 2021	07620210303156
V076210900394095001	Rédacteur Rédacteur principal de 1ère classe Rédacteur principal de 2ème classe	Instructeur(trice) du droit des sols / chargé(e) du foncier	Absence de candidature adaptée	35h00	OISSEL 76350 Oissel sur Seine	01/11/ 2021	07620210906629
V076211000434771001	Infirmier en soins généraux	INFIRMIER(E) A DOMICILE	Renonciation définitive	17h30	CCAS MONT SAINT AIGNAN 76130 MONT SAINT AIGNAN	16/02/ 2022	07620211025291
V076211000434837001	Infirmier en soins généraux	INFIRMIER(E) A DOMICILE	Renonciation définitive	35h00	CCAS MONT SAINT AIGNAN 76130 MONT SAINT AIGNAN	16/02/ 2022	07620211108481
V076211000439871001	Infirmier en soins généraux Infirmier en soins généraux hors classe	INFIRMIER(E) A DOMICILE	Renonciation définitive	35h00	CCAS MONT SAINT AIGNAN 76130 MONT SAINT AIGNAN	01/12/ 2021	07620211102407
V076211200472323001	Assistant d'enseignement artistique Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	enseignant(e) de violoncelle	Annulation du recrutement	11h00	OISSEL 76350 Oissel sur Seine	14/02/ 2022	07620211206915
V076211200475210001	Adjoint d'animation	Animateur enfance - jeunesse (h/f)	Annulation du recrutement	15h15	GODERVILLE 76110 Goderville	03/01/ 2022	07620211206915
V076211200481051001	Animateur	Agent de bibliothèque	Le grade ne convient pas	35h00	OISSEL 76350 Oissel sur Seine	01/01/ 2022	07620211214037
V076220200537996001	Technicien Technicien principal de 2ème classe	Responsable de la cellule bâtiment / Manifestations - Adjoint au Directeur de pôle	Annulation du recrutement	35h00	LILLEBONNE 76170 LILLEBONNE	01/04/ 2022	07620220208908